Liberté



Ι

Lettre au directeur du Frère Untel

Paul Philippe

Volume 3, Number 3-4 (15-16), May-April 1961

URI: https://id.erudit.org/iderudit/59749ac

See table of contents

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print) 1923-0915 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Philippe, P. (1961). I : lettre au directeur du Frère Untel. Liberté, 3(3-4), 623-625.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1961

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Documents

I

Lettre au directeur du Frère Untel

Quand le Frère Untel lança son cri de guerre il avait oublié que tous les avions mènent à Rome. Et nous, nous ne voulions y croire.

Voici pourtant, pour les générations futures, le texte intégral d'une lettre que la Sacré Congrégation des Religieux a fait parvenir de Rome au Supérieur Général des Frères Maristes. Disons que ce n'est pas que la régie interne des communautés religieuses nous intéresse, mais puisque les professeurs du secondaire sont des citoyens et qu'il s'agit de notre peuple il faudrait savoir à qui se doivent rapporter les instituteurs qui prennent des responsabilités civiles. Si les religieux ne peuvent s'attaquer publiquement à la tâche qui leur incombe, il leur reste à ne pas s'y attaquer du tout, C'està-dire à quitter l'enseignement. Mais si le Frère Untel quittait l'enseignement nous en serions peinés: c'est un citoyen. Et utile, par dessus le marché.

Mon Très Révérend et bien cher Frère,

La Sacrée Congrégation des Religieux est toujours heureuse de trouver une occasion qui lui permette de louer l'oeuvre accomplie par les Frères Maristes dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse. C'est le monde entier qui, désormais, bénéficie du dévouement des fils du Bienheureux Champagnat, et l'Église est fière avec raison de leur inlassable zèle apostolique à travers les continents.

Comme Sa Sainteté Pie XII le rappelait bien clairement, le 31 mars 1954, c'est une véritable mission d'Église que reçoivent et remplissent les Frères enseignants; il leur faut donc, et de plus en plus, connaître, aimer, vivre et propager la pensée de l'Église. PENSER

COMME L'ÉGLISE, "sentire cum Ecclesia", obéir à ses directives, voilà toute la vie de l'instituteur chrétien, à plus forte raison s'il est religieux, puisqu'alors l'obéissance revêt un caractère sacré, prend une signification bien plus solennelle et profonde.

A ce propos, j'ai le regret de vous dire qu'on a transmis à la Sacrée Congrégation un volume écrit par un Frère Mariste du Canada: "Les Insolences du Frère Untel". La Sacrée Congrégation des Religieux, dont le rôle est de susciter, d'encourager chez les Religieux, la vie de soumission généreuse à Dieu et à toute autorité qui vient de Lui, ne peut que déplorer la publication d'un tel livre destiné à faire, malheureusement, beaucoup de tort, surtout chez les jeunes non affermis dans le véritable esprit religieux.

Naturellement, la Sacrée Congrégation ne veut pas et ne peut pas intervenir dans les questions techniques ou professionnelles de linguistique d'éducation, etc. Mais le livre du Frère Jérôme, tel qu'il se présente, offre un concept erroné de l'obéissance et dénote un manque d'esprit religieux. On y parle de l'autorité en oubliant que la vie religieuse n'est pas une organisation naturelle, humaine, et que ce n'est pas un homme, mais Dieu qui manifeste ses désirs ou ses ordres par les Supérieurs! C'est là justement que réside la grandeur de l'obéissance; c'est là qu'il faut mettre en oeuvre une foi solide, un esprit de foi à toute épreuve. Les "Insolences", en présentant un aspect presque exclusivement humain, entraînent des positions doctrinales équivoques.

Pour toutes ces raisons d'ordre doctrinal et, surtout, d'ordre disciplinaire, je vous prie, mon très Révérend Frère, de vouloir bien avertir sérieusement le Frère Jérôme, de lui dire qu'il a manqué gravement à son devoir en osant publier sans les permissions requises des articles et un volume qui sont de nature à désorienter les âmes et les instituts religieux eux-mêmes. Il est dommage, d'ailleurs, que les Supérieurs immédiats du Frère Untel ne soient pas intervenus, lors de la publication des premiers articles dans les journaux.

Veuillez faire tout ce qui est possible pour enrayer le mal chez les Frères Maristes, surtout chez les jeunes, en leur communiquant, sans ambiguïté, que le livre des "Insolences" est, au point de vue religieux, un livre répréhensible au terme des prescriptions canoniques.

La Sacrée Congrégation espère que les Supérieurs se montreront plus vigilants et ne laisseront pas leurs sujets publier des articles ou des

volumes, surtout en matière de vie religieuse, sans observer rigoureusement les prescriptions si sages que la Sainte Église impose ou approuve dans le droit général et particulier.

La Sacrée Congrégation nourrit également l'espoir que le Frère Jérôme, après un moment d'égarement, sans doute involontaire, se remettra sérieusement à vivre une vie religieuse exempte de tout reproche, comme il l'a promis déjà généreusement au Christ Jésus et à sa Mère et rachètera par ses paroles et ses exemples les "Insolences" malheureuses du passé.

Veuillez agréer, mon très Révérend Frère, l'assurance de mon religieux dévouement, en Notre-Seigneur et Notre-Dame.

(signé) Paul Philippe, o.p. secrétaire.

Sacra Congregation de Religiosis, Prot. No 11018/60.